



Anciens étudiant sans papier

Par **diallooo**, le **27/12/2013** à **13:58**

Bonjour,

je suis rentre en 2006 avec un visa etudiant, j'ai perdu ce statut en 2010 donc en situation irrégulier. mais j'ai travaillé depuis mon arrivé chez le meme patron rien a voir avec mes etudes et aujourd'hui il me propose un cdi et payer la taxe ofii. pensez vous que je peux déposer un dossier valls salarié sachant que j'ai 7ans de presence avec ttes les preuves sauf que j'avais la carte sejour etudiant jusqu'en 2010 et ce travail n'a rien avoir avec mon domain d'étude mais j'ai une experience car je la faisais depuis 2009 jusqu'à maintenant.
merci de vouloir me repondre